



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

Le compte rendu intégral peut être consulté en Mairie (panneau d'affichage)

Budget 2015 - orientations

Le conseil échange sur les orientations en vue de la préparation du budget 2015.

Classement-déclassement de voies place de l'église

Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, sont approuvés le déclassement de 90 m de voie départementale rue de Clayes pour un classement en voie communale, et le classement de 95 m de voie communale (entre la rue de Romillé et la rue de Clayes) en voie départementale.

Effacement de réseaux rue de l'Orme – rue du Presbytère

L'effacement de réseaux (électricité, éclairage public, téléphone) rue du Presbytère afin de pouvoir réaliser la jonction avec la partie de la ZAC de l'Orme desservie par cette voie et rue de l'Orme raccordée sur la même installation est décidé pour un coût, subvention du SDE déduite, de 54 133 €.

ZAC de l'Orme – rétrocession espace vert

L'espace vert faisant partie des espaces communs de la première tranche de la phase II de la ZAC de l'Orme, dénommé "Parc de Oiseaux" est rétrocédé par Foncier Conseil à la Commune.

Transfert de compétence à SDE 35

La commune transfère la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" au SDE pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Missions facultatives du CDG 35

La commune va signer la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale que les communes peuvent lui confier, par exemple médecine préventive, contrat d'assurance des risques statutaires, remplacements d'agents, ...

Permis de construire un ensemble commercial par la SA Kermeleuc – ZA du Bail

Suite à l'enquête publique s'étant déroulée du 13 octobre au 15 novembre 2014, le conseil soutient la décision du Maire accordant l'autorisation de construire une surface commerciale de 4 000 m² dans la zone du Bail.